Solidaires Finances Publiques B30 Section SARH

Solidaires Finances Publiques B31 Section DINR

LA SARhDINrE

HMI le lundi 6 mars 2023

FEVRIER 2023

Heure Mensuelle d'Information syndicale
H.M.I.

Venez vous informer et échanger

Lundi 6 mars 2023,
de 14h00 à 15h00
en salle Prestige
autorisation de participer donnée par la Directrice et le Directeur
Les sujets d'actualités ne manquent pas, Mouvement social, manifestations, gréves, évaluation « ESTEVE » ,,,,,,et tout sujet que vous souhaitez aborder.

POUR FAIRE RECULER CE GOUVERNEMENT, C'EST TOUTES ET TOUS ENSEMBLE ET EN MÊME TEMPS DES LE 7 MARS

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS

Deux ans de plus c'est toujours non !
Des alternatives existent, et aux Finances nous le savons !

Depuis le début de la réforme des retraites, le gouvernement au nom du « sauvetage » de notre système par répartition, reste sourd aux revendications de la rue et ne cesse de répéter qu'il n'entend pas bouger sur les deux axes de son projet :
-l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein ;
-le recul de deux ans de l'âge de la retraite.
Mais, pour le plus grand nombre, la retraite à 64 ans et le passage à 43 annuités pour bénéficier d'un taux plein, sont toujours synonymes d'injustice sociale, de précarisation des salariés, de pensions tirées vers le bas, d'injustice envers les femmes, une paupérisation en marche à l'heure où les profits de certains grands groupes explosent.

Pourtant, pour compléter le financement de nos systèmes de retraite dont les déficits prévisibles ne sont pas au niveau catastrophique qu'essaie de faire accroire le gouvernement et pour justifier sa réforme, d'autres pistes existent que celles d'une énième régression sociale :
-l'emploi et en particulier le taux d'emploi des seniors qui peut et doit être amélioré ;
-la revalorisation des salaires et des traitements qui sont indispensables ;
-les cotisations sociales employeurs et travailleurs qui peuvent être équitablement augmentées si nécessaire
-une revue des niches fiscales qui impactent le financement de la protection sociale : des milliards d'euros d'aides et d'exonérations concédées aux grandes entreprises sans aucune contrepartie. En 2021, par exemple l'exonération des seules cotisations sociales vieillesse s'élevaient à 15 ,7 milliards d'euros.
-la réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes qui générera des cotisations
-le renforcement des moyens consacrés à la lutte contre la fraude fiscale évaluée entre 80 et 100 milliards d'euros.

D'autres choix sont possibles sans mettre en place l'économie !

L'Intersyndicale reste unie, pour cet enjeu de société qui ne correspond pas à la proposition du gouvernement.

Évaluation des personnels en 2023 : plus que jamais ne rien laisser passer !

Chaque année nous vous demandons d'être particulièrement attentifs aux éléments portés dans les comptes rendus d'entretiens, qu'ils se soient tenus ou qu'ils aient été boycottés.

En effet l'évaluation, et plus particulièrement depuis quelques années avec l'évolution des règles, joue un rôle primordial dans les modalités de sélection pour les promotions aux grades supérieurs (Liste d'aptitude et tableau d'avancement). Mais c'est aussi vrai, à ce stade seulement pour les cadres A, sur les modalités de changements de postes avec une montée en puissance des recrutements aux choix. Par ailleurs, nous rappelons les risques de voir le gouvernement remettre le dossier de la rémunération « au mérite » dans le paysage. Ce alors que nous avons jusque là réussi, collectivement, à repousser cette mise en œuvre à la DGFiP alors que d'autres directions du ministère y sont déjà passées.

Au-delà, ce que nous revendiquons est que notre administration souligne l'implication individuelle certes, mais dans le collectif des agent-e-s qui maintiennent un service public de qualité dans les différents services et font face à des charges de travail accrues et des missions de plus en plus nombreuses, nouvelles et/ou en constante mutation.

Pour l'ensemble des agent-e-s qui passent à la moulinette de l'évaluation, il y a des risques inhérents à l'exercice. *Solidaires Finances Publiques* vous alerte à nouveau sur ces dangers, d'autant que cette année avec l'arrivée d'Esteve, l'administration va tenter de remettre à plat un certain nombre de choses, pas forcément à l'avantage des personnels. Toute minoration peut conduire à un refus pour une promotion, un refus pour candidater à un poste au choix, à une mutation ratée,… Nous insistons ci après sur les principales nouveautés qui nécessitent une attention particulière.

A la lecture de votre CREP, vous pouvez avoir des interrogations, des doutes, des incompréhensions…. Ne restez pas seul-e-s et sollicitez les équipes de *Solidaires Finances Publiques SARH et DINR.*

Cette année plus que jamais demandez aide et analyse ! *Solidaires Finances Publiques* sera là pour vous !

Nous attirons votre attention sur les nouveautés particulièrement importantes cette année :

- **Pour toutes les catégories,** cette année l'administration insiste tout particulièrement sur la déclinaison des Lignes de Gestion dans le processus d'évaluation :
  - l'excellence doit être réservée à une minorité d'agent-e-s « *ce niveau doit être attribué de manière exceptionnelle* », comme souligné dans la note de la DG ;
  - l'administration insiste lourdement sur le caractère annuel et l'absence de cohérence métiers et dans le temps « *la reproduction systématique des appréciations d'une année sur l'autre est à proscrire… un regard objectif sur ses compétences et qu'il prenne la mesure des attendus au regard de ses missions et marges d'évolutions, et qu'il puisse mettre en œuvre les actions pour progresser* » Nous vous invitons à une extrême vigilance sur toute tentative de remise en cause, tant de votre historique d'implication, que sur des expressions négatives ou alambiquées.

- **Pour les cadres A,** la grande nouveauté c'est la fin du tableau synoptique avec la seule évaluation avec des commentaires littéraux. Nous sommes ici au cœur du « *nouveau modèle managérial* » vanté par la DG, mais aussi avec une importance accrue du recrutement « *au choix/sur postes* » des cadres. Les risques sont lourds d'une remise en cause de cadres A, déjà en première ligne et sous tension, par des commentaires annuels changeants et visant à toujours plus d'investissement et d'augmentation des objectifs. Ce « toujours plus » est déjà particulièrement ressenti pour les adjoint-es, au cœur du fonctionnement de services en mal de personnels et en proie à de profondes mutations.
  Nous invitons nos collègues à être tout particulièrement vigilant-es cette année sur la traduction littérale des entretiens.
- **Pour toutes les catégories,** nous insistons sur l'affaiblissement constant des modalités de recours contre les CREP. C'est encore plus le cas cette année avec la désignation des « autorités hiérarchiques » qui est profondément modifiée. En effet, pour un grand nombre de cadres B/C, après une évaluation par les supérieurs quasi directs, ce sera le chef de service, et pour les autres bien souvent le chef de Division, qui fera office de « médiateur ». Il faut clairement y voir la volonté de l'administration de mettre à mal un regard extérieur, que l'on suppose plus objectif, pourtant nécessaire et utile afin de garantir les droits des agent-e-s. De plus, on peut craindre que cela détruise un peu plus des collectifs de travail déjà mis à mal par les tensions liées aux restructurations et suppressions de postes et qui ont, de plus, du mal à exister pleinement avec la montée en puissance du télétravail.

Dans ces conditions, nous invitons nos collègues, après contact et analyse avec nos équipes, à ne pas hésiter à engager les recours nécessaires !

Rappel du calendrier de la campagne 2023 d'entretien professionnel

Déroulement des entretiens dès l'ouverture de la campagne par la DRFIP31	
Date limite de tenue des entretiens professionnels et transmission du compte rendu à l'agent-e	14/04/2023
Date limite de notification du CREP visé par l'AH (Autorité Hiérarchique) (N+2) via ESTEVE	02/05/2023
Date limite pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte-rendu ou dans les 15 jours francs à compter de la notification du CREP visé par l'AH	17/05/2023
Date limite pour la notification via ESTEVE de la réponse de l'AH ou dans les 15 jours francs à compter de la réception du recours hiérarchique	01/06/2023
Date limite de recours devant la CAPN/CCP ou dans un délai d'un mois à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique	01/07/2023

Un seul réflexe : contactez les équipes de *Solidaires Finances Publiques SARH DINR*, pour aide, conseil !

Notre Journal National Spécial Entretien est en consultation sur notre site pour nos adhérent.es :

- Qui est évalué et par qui ?
- Déroulé de la procédure
- Le compte-rendu (l'entretien)
- Déroulé de carrières
- La procédure de recours
- Synthèse

Premier Conseil Social d'Administration Local

SARH

Solidaires Finances Publiques a boycotté la première convocation, puis tenu la deuxième.

Sur les emplois SARH TAGERFIP 2023

Agents A : +3
+3 en surnombre qui sont intégrés au TAGERFIP
+1 correspondant au transfert d'emploi d'une partie de la mission CNDFIP-ENFIP transférée au SARH
-1 transfert d'emploi du CSP CHORUS vers le CGF de Montreuil

Agents B : +2
+5 correspondant au transfert d'emploi d'une partie de la mission CNDFIP-ENFIP transférée au SARH
-3 transferts d'emploi du CSP CHORUS vers le CGF de Montreuil

Agents C : -7
-6 transferts d'emploi du CSP CHORUS vers le CGF de Montreuil
-1 transfert d'emploi ACCUEIL PAGBL SARH

Solidaires Finances Publiques a rappelé la sous-évaluation des moyens affectés aux missions du SARH et notamment les emplois.

D'autres transferts de missions vers le SARH devraient être prévus en 2024.

DINR

Solidaires Finances Publiques a boycotté la première convocation, puis tenu la deuxième.

TAGERFIP	Hors TAGERFIP Surnombre Cat A
2022	+11
2023	
-4 C transformés en + 4 A	+7
-2B transformés en + 2 A	+5
créations +3 A	+2
suppressions de 2 A (départ à la retraite non compensé.)	0
+1C (transfert d'emploi du SARH)	

Total 2023 TAGERFIP : -3C / -2B / +9A
par rapport à 2022 cela représente -3C / -2B / -2A

Prévision pour la catégorie A :
2024 : -3 A
2025 : -2A ce qui supprime au final définitivement de la DINR 11A

Ponts Naturels (SARH & DINR) ce sera uniquement le lundi 14 août 2023.

Le sondage effectué par Solidaires Finances Publiques auprès des agents a été remis à la Direction.
Il fait apparaître la priorité du choix des agents sur le pont du mois de mai, en deuxième celui du mois d'août.
Solidaires Finances Publiques a rappelé les difficultés rencontrées par les agents si le pont du mois de mai n'était pas accordé par les Directions.
Les Directions sont restées inflexibles sur l'obligation de présence pendant la campagne pour la DINR, et le soutien de la DINR pour le SARH.
Le pont du mois de Mai est aussi un pont scolaire, la Directrice de la DINR va demander toute l'attention des chefs de service auprès des agents se trouvant dans cette situation.
En cas de problème, n'hésitez pas à nous saisir, nous restons à votre disposition.
Au vu de la décision des directions les organisations syndicales ont votées contre.

Température du bâtiment

Nous avons été saisis suite à des températures très basses dans les bureaux, et avons interpellé la Direction du SARH, soutien logistique de la DINR et du SARH.
Les Directions ont rencontré le Secrétariat Général.
Le prestataire du bâtiment est intervenu, et a pu régler certains dysfonctionnements.

Si vous rencontrez des problèmes, contactez le 82000.

Campagne d'adhésion syndicale pour l'année 2023, nous avons besoin de vous !!!

Solidaires Finances Publiques est un syndicat d'adhérents.
C'est donc vous qui par votre cotisation, êtes le moteur financier de notre syndicat.

Adhérer c'est surtout défendre ses droits, mais aussi adhérer à un collectif ayant des valeurs et porteur d'un projet sociétal et humain.
Rejoignez nous !!!!!

Les cotisations font partie du dispositif « crédit d'impôt » de 66 %.

Adhérent.es n'oubliaient pas de renouveler vos cotisations.

Nouveaux.elles adhérent.es rejoignez-nous.

Nos correspondant.es et militants et bureaux de sections restent à votre entière disposition.

Votre local syndical est ouvert en permanence.

L'équipe syndicale
Bureau 1724 – Aile sud
01 57 33 89 84
06 24 55 76 15
solidairesfinancespubliques.dinr@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques.sarh@dgfip.finances.gouv.fr